

Image not found or type unknown



Réserve successorale à partir du 17.08.2015

Par **danielag**, le 17/12/2014 à 06:33

Bonjour,

A partir de la loi qui entrera en vigueur le 17 août 2015, y aura-t-il un pays francophone qui ne pratiquera plus la réserve successorale, à l'instar du Royaume-Uni et des pays anglo-saxons en général ?

Merci de votre réponse.

D. GUY